

Conformément aux annonces du Président de la République, vous voudrez bien prendre connaissance des éléments suivants.

Calendrier à partir du 5 avril 2021

COVID-19

ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET ADAPTATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

- 5**
AVRIL Semaine de **cours en distanciel** pour les écoles, collèges et lycées
- 12**
AVRIL Deux semaines de **vacances scolaires** pour toutes les zones
- 26**
AVRIL • Retour en classe pour les **maternelles et primaires**
• Semaine de cours en distanciel pour les **collèges et lycées**
- 3**
MAI **Retour en classe pour les collèges et lycées,**
le cas échéant avec des jauges adaptées



Cours en distanciel

- 📍 Les élèves suivront leur emploi du temps en se connectant à Eclat/BFC et en se référant au **cahier de texte**. C'est dans leur cahier de texte qu'ils trouveront les éléments nécessaires (contenu de séance, travail à faire, lien). Les visioconférences qui pourraient être éventuellement proposées ne nécessiteront ni installation spéciale, ni création de compte personnel.
- 📍 Par ailleurs, Eclat BFC propose un certain nombre de possibilités que les élèves pourront utiliser avec profit (Pix par exemple): <https://clg-elaroue-frasne.eclat-bfc.fr/>
- 📍 En cas de dysfonctionnement d'Eclat, vous retrouverez des informations générales sur le site internet du collège : <http://www.clg-laroue.ac-besancon.fr/?lang=fr>
- 📍 Vous pouvez joindre le collège par mél à cette adresse : ce.0250018j@ac-besancon.fr
- 📍 Une permanence téléphonique est mise en place Mardi 6 avril de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Accueil d'enfants de personnels soignants et autres professions prioritaires

- Sont exclusivement concernés les enfants de moins de 16 ans des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure.
- Il s'agit d'accueillir les enfants des personnels concernés qui n'ont aucune solution de garde alternative (autre parent en télétravail, grands enfants pouvant surveiller les plus jeunes...).
- Aucune autre catégorie de salariés ou de fonctionnaires n'est éligible à ce dispositif exceptionnel.
- L'accueil pourra être organisé dans un établissement désigné par les autorités académiques.
- Toute candidature nécessitera la signature d'une attestation sur l'honneur.
- Les parents pouvant être concernés voudront bien prendre contact avec le collègue.

Prêt de tablette

- Disposant d'un stock limité, nous considérerons les demandes en les priorisant (nombre d'enfants, télétravail des parents...)
- Les tablettes sont configurées au collège de façon particulière et nécessitent des opérations de débridage matériel et logiciel pour être utilisées à la maison.
- Les tablettes seront disponibles à partir de mardi 6/04 dès 9 heures et nécessiteront la signature d'une convention engageant la responsabilité financière du ou de la responsable légale en cas de détérioration ou de perte.
- Bien entendu, la tablette nécessite une connexion internet.
- Merci de communiquer par mél à ce sujet.

En fonction des besoins, nous nous adresserons directement à vous par Eclat, par le site internet et éventuellement par téléphone.

Dans ce contexte si particulier, n'oublions pas de rester vigilants et responsables au quotidien. Prenez bien soin de vous et bon courage.

Boillod-Cerneux, Principal